

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

N° CF2324

AMENDEMENT

présenté par
M. Davi

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Santé »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.